



# L'Echo des menhirs



**BULLETIN COMMUNAL N°80 - JANVIER 2018**

Directeur de la publication : M Daniel MAHÉ, Maire de Saint Just N°ISSN 1630 1992

Impression en 550 exemplaires par ARMENIA GRAPHIC PIPRIAC - 02 99 41 80 66



# SOMMAIRE

<b>MOT DU MAIRE</b>	<b>P.03</b>
<b>CARNET DE FAMILLES</b>	<b>P.04</b>
<b>LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE</b>	<b>P.05</b>
<b>RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>P.06</b>
○ Séance du 6 juillet 2017	P.06
○ Séance du 13 septembre 2017	P.10
○ Séance du 19 octobre 2017	P.13
<b>COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE</b>	<b>P.18</b>
○ Horaires de la mairie et de la poste	P.18
○ Nouveaux arrivants	P.18
○ Lotissements communaux	P.18
○ Néotoa propose à Saint-Just	P.18
○ Plan Communal de Sauvegarde	P.19
○ Nouvelles démarches administratives	P.19
○ Recensement citoyen obligatoire	P.19
○ Fossés	P.20
○ Nids de frelons asiatiques	P.20
○ Repas des aînés	P.20
○ Communauté de Communes	P.21
○ RIPAME	P.23
<b>INFORMATIONS PRATIQUES</b>	<b>P.24</b>
○ Les fréquences de la TNT changent	P.24
○ Monoxyde de carbone	P.24
○ Mission locale	P.25
○ Opération groupée d'éclaircie de plantations	P.26
○ Enquête déplacement en Ille-et-Vilaine	P.26
○ ENEDIS	P.26
<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>P.27</b>
○ Calendrier des animations	P.27
○ A.R.IV	P.27
○ OGEC	P.28
○ APEL	P.28
○ Amicale des parents de l'école publique	P.29
○ UNC Section Saint-Just	P.30
○ Club des Menhirs	P.30
○ ACCA	P.30
○ Botaplus	P.31
○ Entre Palis et Mégalithes	P.32
○ Foyer d'Animation Rural	P.33
○ Comité des Fêtes	P.34
○ Groupe Saint-Yves	P.35
○ Just Amap Porte	P.36
○ Tennis Club de Cojoux	P.37
○ ESCP Volley	P.38
<b>PAROISSE SAINT AMAND DE L'AFF</b>	<b>P.39</b>
<b>RETRouvailles École Notre-Dame 1955</b>	<b>P.39</b>

# Le Mot du Maire

Bonjour à toutes et tous,

Dans la continuité de l'aménagement du cimetière et afin de donner le choix aux familles, je peux vous annoncer que la pose du columbarium et des cavurnes a été réalisée et qu'il ne reste désormais que le jardin du souvenir à matérialiser. Le nettoyage du calvaire aura lieu en avril/mai pour préserver l'essaim d'abeilles situé dans le Christ. On a renouvelé l'opération caveaux 2 places et 3 places pour anticiper les demandes des familles qui se retrouvent sans concession.

Le village intergénérationnel en centre-bourg est toujours en cours d'étude. Celui-ci regroupera plusieurs logements pour les personnes isolées avec une salle commune, la garderie et la bibliothèque. Face à un constat de besoin d'une solution intermédiaire entre la maison individuelle en campagne et l'entrée en maison de retraite, je souhaite permettre le développement sur la commune d'une offre de logements adaptés aux personnes âgées en centre bourg. Cette opération permettrait de densifier la population dans le bourg, de pérenniser et de dynamiser les commerces. Je peux constater, que bien des personnes vivent dans des logements qui ne sont pas en cohérence avec leur situation (coût de fonctionnement d'entretien très élevé...) et cette réalisation leur permettrait de conserver une certaine indépendance, du fait d'être dans le bourg, et d'avoir les commerces de proximité. De plus, ils seront susceptibles de bénéficier d'aides au logement.

Par cet ensemble, la bibliothèque municipale aura une visibilité plus importante et une fréquentation que j'espère plus conséquente du fait de la proximité des personnes qui habiteront les logements et le passage de parents et d'enfants à la garderie.

La mise en sécurité du bourg et de ses accès devient urgente. L'entreprise vient d'être retenue pour la pose de réhausseurs sur les 4 routes départementales et 1 voie communale en accord avec l'agence départementale et les services de l'équipement. L'aménagement de certains carrefours va être réalisé dans le premier semestre 2018 par les services de l'équipement.

La numérotation des rues a pris du retard et j'espère que la réalisation sera faite pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018.

La salle de réunions pour les sportifs, entre les vestiaires et la salle des sports, a été actée en conseil municipal. Le plan de financement a été arrêté. Les travaux devraient commencer prochainement.

2018 sera marquée par de grands événements à l'initiative du Conseil Départemental, de Redon Agglomération et de la Commune :

- ❖ En mai : inauguration de la muséographie à la Maison Nature et Mégalithes, du sentier du Temps et de l'aménagement du site mégalithique et fête de la Nature ;
- ❖ En juillet : journée de la Préhistoire,
- ❖ En septembre : journée du Patrimoine

J'espère que vous serez nombreux à ces différentes manifestations !

Je terminerai par rappeler à chacun d'être vigilant par rapport à certains faits, agissements, comportements, attitudes... Surtout n'hésitez pas, en cas d'individus suspects, à prévenir la gendarmerie et ayez un esprit citoyen !

Vous êtes convié(e) à la cérémonie des vœux qui aura lieu à la Salle de Cojoux le samedi 6 janvier 2018 à 11 heures.

En attendant, je vous souhaite un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.  
Tous mes vœux pour 2018.

Votre Maire, Daniel MAHÉ.

# Carnet de familles



## Ils ont montré le bout de leur nez

---



**Kélia BOSSIÈRE**  
« Route de Renac »

le 24 octobre 2017

## Ils se sont unis

---



**Jean-Charles VIGNON et Emilie LEROY**  
« Le Grand Domaine » à LIEURON

le 12 août 2017

**Thomas CHANUT et Marie BACHELET**  
« 36, rue de Vouziers » à RENNES

le 12 août 2017

**Guillaume MORIN et Emilie HOUIZOT**  
« La Forgerais »

le 19 août 2017

**Mélanie WEISSE et Nadine PAREZ**  
« La Noë »

le 2 décembre 2017

## Ils nous ont quittés

---



**Lucette HANRY**  
« La Gironnais »

le 19 août 2017

**Anna DENIS, née POULY**  
« Couëdel »

le 27 septembre 2017

**Jean BLIN**  
« Les Frichards »

le 1<sup>er</sup> octobre 2017

**Jean BODIGUEL**  
« Le Bois Gevry »

le 6 octobre 2017

**Gisèle HOUSSIN, née DELACOUR**  
« La Rohulais »

le 10 octobre 2017

**Albert THÉLOHAN**  
« La Gouittais »

le 10 octobre 2017

**Joseph LEBLOND**  
« le Clohier »

le 5 décembre 2017

**Roger JARNOT**  
« Bosné »

le 7 décembre 2017

# Permis de construire



Toute modification de façade ou ajout de surface doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. Le non-respect de la loi peut être préjudiciable en cas de vente ou de réclamations.

**L'affichage de l'arrêté de permis de construire est obligatoire pendant toute la durée des travaux sur le terrain et à la mairie.**

## Autorisation d'urbanismes accordés au 2ème semestre 2017

### Déclarations préalables

Demandeur	Lieu du chantier	Objet de l'autorisation
M. RENAUD Albert	« La Roche Mathelin »	Construction d'un abri de jardin
M. MILON Philippe	« Le Val Hamon »	Changement des ouvertures et pose de châssis de toit
M. TERRIEN Frédéric	« La Porte »	Isolation des murs par l'extérieur (bardage)
M. HOUSSIN Auguste	« Le Vieux Bourg »	Création d'une véranda en extension de l'habitation.
M DEBRAY Claude	« Le Teillac »	Construction d'un abri de jardin
Mme LE NOACH Claudie	« La Forgerais »	Création d'une palissade avec portail + carport adossé au garage.
M. CHENOT Jean-Yves	3 Rue Lucie Aubrac	Création d'un garage
M. GUILLEMOT Jacques	« Bosné »	Pose d'un châssis fixe avec vitrage opaque
Mme RONDOUIN Brigitte	« La Bonhommais »	Reconstruction d'un cabanon suite à chute d'un chêne lors de la tempête
M. CORVOISIER Patrick	« Bénihel »	Construction d'un abri de jardin
M. DENIS Gervais	« Le Bignon »	Construction d'un poulailler
Mme JARNOT Angéline	« La Rivière Colombel »	Rénovation et extension habitation existante
M. MAHAUD Philippe	« La Fresnais »	Pose d'une baie vitrée en remplacement d'anciennes ouvertures

Service Urbanisme  
Tél. 02 99 72 68 14

Ouvert les lundis et jeudis matins - mardis et vendredis toute la journée.

Vous pouvez consulter l'ensemble des autorisations de travaux dans le hall de la mairie.

# Réunions du Conseil municipal



Vous trouverez ci-dessous des condensés des procès-verbaux des réunions de conseil municipal : les délibérations sont consultables à la mairie.

## **SÉANCE DU 6 JUILLET 2017 à 20 heures**

**Étaient présents** : MM. D. MAHÉ, Maire, G. BAUDU, Mme C. DUTHU (arrivée à 20h35), M. C. BOUREL, Mme C. PIGRÉ, Mme G. YVOIR, Mme V. LUC, M. N. DEBRAY et Mme T. PRÉVERT

**Absente** : Mme A. HERVÉ

**Procurations** : M. B. FRANGEUL a donné procuration à M. G. BAUDU  
M. H. JARNOT a donné procuration à M. C. BOUREL  
Mme R. DENIS a donné procuration à M. D. MAHÉ

### **1. Transformation de la Communauté de Communes du Pays de Redon en Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2018 : modification des statuts communautaires**

Rapport de Monsieur le Maire,  
**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment son art. 68,  
**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-41, L. 5214-16 et L. 5216-5,  
**Vu** le projet de statuts communautaires,  
**Vu** la délibération n° CC-2017-083 de la Communauté de Communes du Pays de Redon adoptant une modification statutaire en vue de la transformation en communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018,  
En application de l'article 68 de la loi NOTRe, la communauté de communes a dû mettre ses statuts en conformité avec les dispositions de cette loi relatives à ses compétences,

Une première mise en conformité des statuts est intervenue fin 2016 afin de respecter la répartition des compétences entre celles qui sont obligatoires, optionnelles et facultatives, tel que prévu à l'article L. 5214-16 du CGCT dans sa rédaction issue de la loi NOTRe.  
Une nouvelle modification des statuts est aujourd'hui triplement nécessaire :

En premier lieu, dans la perspective de la transformation de la CCPR en communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes doit préalablement exercer les compétences

fixées par le code général des collectivités territoriales pour les communautés d'agglomération.

En effet, l'article L. 5211-41 du CGCT prévoit qu'un EPCI peut se transformer en établissement d'une autre catégorie à condition qu'il exerce déjà les compétences exigées pour cette catégorie.  
Par conséquent, la communauté de communes du Pays de Redon doit préalablement mettre ses compétences au niveau de celles d'une communauté d'agglomération pour envisager sa transformation au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En deuxième lieu, l'article L. 5216-5 du CGCT relatif aux compétences des communautés d'agglomération prévoit que, lorsque l'exercice de compétences obligatoires ou optionnelles est subordonné à la définition de leur intérêt communautaire, cet intérêt doit être déterminé par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers, dans un délai de deux ans suivant le transfert de compétence.  
Par conséquent, la définition de l'intérêt communautaire relève exclusivement de la compétence du conseil communautaire et ne peut donc plus légalement figurer dans les statuts (soumis à délibérations concordantes des communes membres et arrêtés par le préfet).

L'intérêt communautaire précédemment défini dans les statuts est repris dans un projet de délibération distinct, complété des nouvelles compétences soumises à intérêt communautaire et qui sera proposé ultérieurement à l'approbation du conseil communautaire uniquement.

La CCPR a communiqué aux communes membres une délibération explicative des statuts qui précise l'intérêt communautaire envisagé pour les compétences concernées.

En troisième et dernier lieu, les services de l'État imposent désormais que la rédaction des compétences obligatoires et optionnelles dans les statuts soit strictement identique à celle du code général des collectivités territoriales, en l'espèce le I de l'article L. 5216-5.

Il convient donc de modifier les statuts en ce sens. Les précisions relatives au contenu et modalités de mise en œuvre de ces compétences, qui étaient mentionnées dans

les précédents statuts, sont décrites dans une délibération annexe qui est adoptée uniquement par le conseil communautaire.

Monsieur le Maire donne lecture des statuts ainsi que de la délibération annexe adoptée par le Conseil Communautaire puis expose les évolutions qu'il est proposé d'apporter aux statuts de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de Redon.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVENT** le projet de statuts joint en annexe.

## **2. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au D.P.U. : ZH 43**

Maître Fabrice JANVIER, notaire, 19 rue de la Gare BP 5 à SAINT MELOIR DES ONDES (35350), a adressé en mairie le 20 juin 2017 une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au Droit de Prémption Urbain pour le terrain cadastré ZH 43 d'une contenance totale de 33 a 60 ca situé «Camas».

M. le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite exercer, ou non, son droit de préemption.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption, et de charger M. le Maire de signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier.

## **3. Demande d'acquisition d'un chemin rural n° 163**

M. le Maire fait part de la demande de M. Gaël PLANCHET de l'acquisition de la totalité du Chemin Rural n° 163 au lieu-dit « Poubreuil ».

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de donner un accord de principe sur la vente.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de donner un accord de principe favorable sur la vente d'une partie du Chemin Rural n° 163 et conserver un accès pour les riverains de la parcelle n° 54, à M. Gaël PLANCHET après le résultat de l'enquête publique,

- en découlant pour mener à bien cette décision.

- d'engager la procédure d'enquête publique (frais liés à ce dossier à la charge du demandeur quelle que soit l'issue) et choisir le commissaire enquêteur,

- de fixer le prix de vente au forfait de 200 € auquel s'ajouteront les frais du commissaire enquêteur,

- les frais de bornage (si besoin) et les frais notariés restent à la charge de l'acquéreur,

- autorise M. le Maire à engager la procédure d'enquête publique et à signer toutes pièces administratives et comptables

## **4. Cimetière : fourniture et pose d'un columbarium et de cavurnes, création d'un jardin du souvenir et lavage du calvaire**

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il reste à créer le columbarium (6 cases) évolutif (5 300 € HT), les 3 cavurnes (737,50 € HT) et le jardin du souvenir (808.34 € HT).

Pour avoir un ensemble harmonieux, il conviendra de procéder au nettoyage du calvaire pour 720.83 € HT.

Il annonce les 2 devis reçus.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise BERTIN de Pipriac pour la totalité de ces travaux pour la somme de 7 566.67 € HT soit 9 080,00 € TTC,

•de revoir les inscriptions sur la tombe des Abbés Corbe et Huet et de procéder au nettoyage de la tombe de l'Abbé Pierre,

•et charge M. le Maire de mener à bien cette opération tant au niveau administratif que comptable.

**5. Mise en sécurité du Centre Bourg et ses accès : demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du Contrat de Ruralité**

Par délibération du 16/02/2017, M. le Maire rappelle le projet de mise en sécurité du Centre Bourg. Le projet s'élève à : Montant travaux HT 31 875.00 € Travaux de pose de plateaux surélevés au niveau des entrées du bourg.Ce projet n'a pas été retenu au titre de la DETR 2017.

Aussi, M. le Maire demande au conseil municipal leur avis pour déposer ce dossier au titre de la DSIL 2<sup>ème</sup> enveloppe dans le cadre du Contrat de Ruralité.  
Vu le plan de financement ci-après :

PROGRAMME	DEPENSES € HT
Travaux de mise en sécurité du Bourg et ses accès	<b>31 875</b>
<b>TOTAL</b>	
FINANCEMENT	RECETTES €
DSIL 2 <sup>ème</sup> enveloppe	10 000
Amendes de police (sous réserve, en attente de décision)	---
Autofinancement Commune	21 875
<b>TOTAL</b>	<b>31 875</b>

Considérant que ce programme rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la dotation de soutien à l'investissement local,  
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
ADOpte l'estimation financière présentée.  
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la DSIL 2<sup>ème</sup> enveloppe

dans le cadre du Contrat de Ruralité à hauteur de 10 000 €,  
ATTESTE de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,  
ATTESTE de l'inscription des dépenses en section d'investissement,  
ATTESTE de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux avec l'aval du Département au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

**6. Sentier d'interprétation : fonds de concours exceptionnels 2017**

M. le Maire rappelle la possibilité ouverte à la Communauté de Communes du Pays de Redon d'accompagner le développement des communes par le versement de fonds de concours, sous réserve que ce dernier participe au financement d'un équipement et que le montant total du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire.

Considérant l'intégration de la commune de Saint-Just à la CCPR au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et au vu des travaux de création d'un sentier d'interprétation des Landes de Cojoux et de Tréal, dépenses éligibles d'investissement,  
Vu le plan de financement ci-après :

PROGRAMME	DEPENSES € HT
Travaux de création d'un sentier d'interprétation des Landes de Cojoux et de Tréal	<b>72 745.31</b>
<b>TOTAL</b>	
FINANCEMENT	RECETTES €
Département au titre du Contrat de Territoire 49 %	35 645
Fonds de concours exceptionnels CCPR	20 000
Commune	17 100.31
<b>TOTAL</b>	<b>72 745.31</b>



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de charger M. le Maire de solliciter le versement des fonds de concours exceptionnels 2017 de 20 000 €,
- d'accepter le versement du fonds de concours attribué par la communauté de

communes du Pays de Redon dans les conditions décrites ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour la mise en œuvre de ces décisions dont la convention d'attribution du fonds de concours.

## **7. Prix du repas à la cantine pour l'année scolaire 2017/2018**

M. le Maire annonce au conseil municipal qu'il convient de fixer le prix de vente d'un repas à la cantine municipale pour l'année scolaire 2017-2018.

Le prix sur 2016/2017 était de 3,70 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix du repas de cantine à 3,75 € pour l'année scolaire 2017-2018 applicable à la rentrée scolaire et autorise M. le Maire à mener à bien cette décision.

## **8. Tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2017/2018**

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de revoir les tarifs de la garderie municipale pour l'année scolaire 2017/2018.

Pour mémoire prix 2016/2017

- 1€ la ½ heure avec plafond de 40 € par enfant / mois,
- 2,80 € le ¼ d'heure en cas de retard,
- 15 € à partir de 3 retards répétés par mois au-delà du plafond.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs ci-dessus désignés pour l'année scolaire 2017/2018 et charge M.

le Maire de mener à bien cette décision tant au niveau administratif que comptable.

M. le Maire fait part d'un sondage mené par l'A.P.E.L de l'école Notre Dame de Saint-Just concernant une demande d'élargissement des horaires d'ouverture de la garderie municipale matin et soir, courrier reçu en mairie ce 6/07. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager une réflexion sur ce sujet en prenant en compte l'ensemble des enfants fréquentant la garderie municipale.

## **9. Questions diverses**

### **○ Maintien ou non du Concours communal des maisons fleuries :**

Il est fait appel aux personnes qui souhaitent s'investir dans le fleurissement de leur jardin.

L'année prochaine : remettre bulletin d'inscription dans bulletin municipal à Noël, à défaut de 8 - 10 inscrits pour les 2 catégories au 2/04 le concours risque de ne pas avoir lieu.

○ **Numérotation des habitations** : rencontre avec la Poste pour finaliser le dossier le 18/07 à 10 h.

○ **Plan Communal de Sauvegarde** : validation tel qu'il a été présenté, en l'état, avec M. HOBL de la Préfecture, afin qu'il soit opérationnel dès cet été, après validation par la Préfecture, chaque responsable de secteur et suppléant sera informé...

○ **Maison Nature et Mégalithes** Conférence de presse lundi 10/07 à 9 h 30 à la maison Nature et Mégalithes : ouverture de la nouvelle muséographie

○ **Dans le bulletin municipal**, insertion d'un encart pour signaler les personnes isolées, sans moyen de locomotion etc...

○ **Présentation du plan de construction du club house à Cojoux** : M. LAILLE architecte a envoyé les plans environ 50 m<sup>2</sup> + un dégagement de 8 m<sup>2</sup> de façon à accéder de la véranda + prévision d'une terrasse. Ce local ne servira pas qu'au foot, mais à tous les sportifs, randonneurs, pourra également servir au foyer des jeunes... Un règlement sera établi au conseil municipal.

○ **Remerciements de la famille CHEVAL** pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Mme Madeleine CHEVAL.

## **SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2017 à 20 heures**

**Étaient présents** : M. D. MAHÉ, Maire, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme C. PIGRÉ, Mme A. HERVÉ, M. H. JARNOT, Mme G. YVOIR, M. H. BLOUIN, Mme V. LUV, M. C. BOUREL, M. N. DEBRAY et Mme T. PRÉVERT.

**Excusés** : Mme R. DENIS et M. G. DEBRAY

**Absente** : Mme C. DUTHU

### **1. Installations classées : avis sur le projet soumis à enregistrement présenté par l'EARL DE BOSCOLARD de Bruc/Aff**

Par arrêté en date du 23 juin 2017, Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, a porté ouverture d'une consultation du public d'une durée de 4 semaines, du 2/08 au 30/08 inclus, sur la demande présentée par l'EARL DE BOSCOLARD, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à la restructuration de l'atelier porcin et la création de bâtiments d'élevage, au lieu-dit « Boscolard » à Bruc/Aff ainsi qu'à la mise à jour du plan d'épandage. Cette demande fera ultérieurement l'objet d'une décision prise par arrêté préfectoral, après établissement d'un rapport de l'inspecteur des installations classées.

M. le Maire invite le conseil municipal à donner son avis sur la demande d'enregistrement présentée, conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- porter les observations suivantes : l'îlot 40 est le seul concerné pour la commune de Saint-Just (les îlots 42, 43 et 44 ne sont pas sur la commune),
- émettre un avis favorable à la demande présentée par l'EARL DE BOSCOLARD et charge M. le Maire de mener à bien ce dossier.

### **2. Avis sur le projet de modification du PLH (Programme Local de l'Habitat) 2015-2020 de la Communauté de Communes du Pays de Redon**

M. le Maire fait part de la modification n° 1 du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2015/2020 de la Communauté de Communes du Pays de Redon. La Commune Les Fougerêts a rejoint l'EPCI au 1/01/2017 et cette modification du PLH permettra de l'intégrer à l'ensemble des actions de celui-ci conformément à l'article L. 302-4 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Chaque commune membre de la CCPR doit rendre un avis sur ce projet de modification du PLH.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, sur ce projet et charge M. le Maire de mener à bien cette décision.

### **3. Office des sports et jeunesse : financement pour 2018**

M. le Maire rappelle les délibérations du 30/06/2016 et du 8/06/2017 qui faisait part des interventions de l'Office.

Une question se posait ; l'office n'intervient plus que 3 heures le samedi matin sur la commune au niveau du tennis pour la partie sport de 9 h à 12 h et pour la partie Jeunesse, tous les vendredis soir de 18 h 30 à 20 h 30.

La somme demandée pour la partie Jeunesse s'élève à 1 846,66 € et pour la partie Sports 10 670,07 € pour l'année 2017.

Le 20 juin 2017, une réunion a été organisée avec l'Office pour boucler le reste de l'année de septembre à décembre 2017 avec la mise

en place de créneaux supplémentaires avec la commission Sports + Nicolas DEBRAY.

De plus, une réflexion a été menée pour envisager la reconduction ou non de la convention pour 2018 au vu des besoins.

Après délibération et au vu des éléments annoncés, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de reconduire la convention pour 2018 en demandant des prestations supplémentaires ;
- de charger Mme Catherine DUTHU, déléguée au sport, de suivre ce dossier,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables en découlant.

#### 4. Cimetière : prix de vente des cavurnes et tarifs des concessions

M. le Maire rappelle la délibération en date du 6/07/2017, où une partie de l'extension du cimetière est consacrée aux 3 cavurnes pour répondre aux demandes des familles.

Après une crémation, les proches du défunt doivent choisir le devenir de ses cendres.

Le cavurne est une sépulture cinéraire, il s'agit d'un tout petit caveau « individuel » construit en pleine terre, soit une maçonnerie de 50 cm x 50 cm. Cela permet aux familles de disposer d'un lieu de recueillement privé contrairement au columbarium, qui lui est collectif.

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

CAVURNE	
Vente d'un cavurne	300 €
Concession de cavurne 30 ans	100 €
Concession de cavurne 50 ans	150 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la tarification du cavurne de la façon ci-dessus à compter du 15/09/2017 et charge M. le Maire de mener à bien cette opération tant au niveau administratif que comptable.

#### 5. Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la piscine intercommunale de Redon pour 2017/2018

Suite aux renseignements communiqués par la Préfecture 35 – Bureau des Finances, M. le Maire indique que le coût moyen départemental est calculé sur la base des dépenses obligatoires des écoles publiques.

Le coût du transport pour les activités obligatoires (piscine..) fait partie de ce calcul et est donc versé aux écoles privées dans le cadre du forfait du contrat d'association.

Cette dépense n'est donc pas à verser en plus aux écoles privées, de plus si la collectivité possède une école publique sur son territoire, le principe d'égalité entre les 2 enseignements ne serait pas respecté.

Après entretien avec la Préfecture 35, il s'avère que la commune de Saint-Just n'est

pas concernée par le contrôle de légalité du fait qu'elle n'a qu'une école privée.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-de procéder à la signature de la convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la Piscine Intercommunale de Redon pour l'année scolaire 2017/2018 avec la Communauté de Communes du Pays de Redon ainsi que l'autorisation de transport des enfants en classe de CM 1 et CM 2 de la commune fréquentant l'école Primaire Privée Notre Dame.

-de charger M. le Maire de mener à bien ce dossier tant au niveau administratif que comptable.

#### 6. Amendes de police relatives à la mise en sécurité du Centre Bourg et ses accès : approbation des financements et engagement pour l'exécution de ces travaux

M. le Maire rappelle les délibérations du 16/02/2017 et du 6/07/2017 concernant le projet de mise en sécurité du Centre Bourg qui s'élève à : 31 875.00 € HT Travaux de

pose de plateaux surélevés au niveau des entrées du bourg. M. le Maire demande l'approbation au conseil municipal des financements de la façon suivante :

PROGRAMME	DEPENSES € HT
Travaux de mise en sécurité du Bourg et ses accès	<b>31 875</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 875</b>

  

FINANCEMENT	RECETTES €
DSIL 2 <sup>ème</sup> enveloppe	10 000
Amendes de police	4 000
Autofinancement Commune	17 875
<b>TOTAL</b>	<b>31 875</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le financement tel qu'il est présenté,

S'ENGAGE à exécuter ces travaux dans les plus brefs délais,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes

CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien ce projet tant au niveau administratif que comptable.

**7. Fonds de concours 2017 pour la construction d'un club house (modification de la délibération du 8/06/2017)**

M. le Maire rappelle la possibilité ouverte à la Communauté de Communes du Pays de Redon d'accompagner le développement des communes par le versement de fonds de concours, sous réserve que ce dernier participe au financement d'un équipement et que le montant total du fonds de concours

n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire.

Considérant l'intégration de la commune de Saint-Just à la CCPR au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et au vu des travaux de construction d'un club house, dépenses éligibles d'investissement, Vu le plan de financement ci-après :

PROGRAMME	DEPENSES € HT
Travaux de construction d'un club house	<b>60 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>60 000</b>

FINANCEMENT	RECETTES €
Ligue de football	10 000
Réserve parlementaire	10 000
Fonds de concours CCPR	17 036
Commune	22 964
<b>TOTAL</b>	<b>60 000</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus,
- de s'engager à exécuter ces travaux dans les plus brefs délais,
- de charger M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour la mise en œuvre de ces décisions dont la convention d'attribution du fonds de concours,
- de charger Monsieur le Maire de mener à bien ce projet tant au niveau administratif que comptable.

**8. Sentier d'interprétation : fonds de concours exceptionnels 2017 (modification de la délibération du 6/07/2017)**

M. le Maire rappelle la possibilité ouverte à la Communauté de Communes du Pays de Redon d'accompagner le développement des communes par le versement de fonds de concours, sous réserve que ce dernier participe au financement d'un équipement et que le montant total du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire.

Considérant l'intégration de la commune de Saint-Just à la CCPR au 1/01/2014 et au vu des travaux de création d'un sentier d'interprétation des Landes de Cojoux et de Tréal, dépenses éligibles d'investissement, Vu le plan de financement ci-après :

PROGRAMME	DEPENSES € HT
Travaux de création d'un sentier d'interprétation des Landes de Cojoux et de Tréal	<b>80 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>80 000</b>

FINANCEMENT	RECETTES €
Département au titre du Contrat de Territoire 49 %	39 200
Fonds de concours exceptionnels CCPR	20 000
Commune	20 800
<b>TOTAL</b>	<b>80 000</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus,



- de s'engager à exécuter ces travaux dans les plus brefs délais,
- de charger M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour la mise en œuvre de ces

- décisions dont la convention d'attribution des fonds de concours exceptionnels 2017 de 20 000 €,
- de charger Monsieur le Maire de mener à bien ce dossier tant au niveau administratif que comptable.

## 9. Questions diverses

•**Ouragan IRMA** :L'AMF appelle à la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA

•**Réunion des commissions :**

-« Aide sociale » le 21/09/2017 à 18 h pour la préparation du repas de fin d'année des aînés fixé au 7/10/2017

- « Associations » le 27/09/2017 à 19 h portant sur l'établissement des plannings de salles et le calendrier des fêtes 2017/2018

•**Sono de l'église** : Revoir la sono de l'église, micros à vérifier.

## **SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017 à 20 heures**

**Étaient présents** : M. D. MAHÉ, Maire, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, Mme A. HERVÉ, M. H. JARNOT, Mme G. YVOIR, Mme V. LUC, M. C. BOUREL, M. G. BOUREL, M. G. DEBRAY et Mme T. PRÉVERT

**Excusés** : Mme R. DENIS

**Procurations** : Mme C. PIGRÉ a donné procuration à M. D.MAHÉ  
M. H. BLOUIN a donné procuration à M. G. BAUDU  
Mme N. DEBRAY a donné procuration à Mme T. PRÉVERT

## 1. Evolution des statuts communautaires – transformation de la Communauté de Communes du Pays de Redon en Communauté d'Agglomération

Rapport de Monsieur le Maire :

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment son art. 68, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5214-16 et L. 5216-5 qui fixent respectivement les compétences dévolues aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération,

Vu la procédure de transformation fixée par les dispositions de l'article L.5211-41 du CGCT,

Vu la délibération n° 2017\_82 en date du 12 juin 2017 du conseil communautaire portant sur la modification des statuts en vue de la transformation en communauté d'agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 15 septembre 2017 portant modification des statuts de la CCPR en vue de sa transformation en communauté d'agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017\_109 en date du 18 septembre 2017 par laquelle la future communauté d'agglomération est dénommée Redon Agglo ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017\_110 en date du 18 septembre 2017 adoptant une modification des statuts communautaires portant sur la transformation de la Communauté de communes en Communauté d'Agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Considérant que la CCPR a modifié ses statuts afin d'exercer, avant sa transformation, les compétences prévues à l'article L. 5216-5 du CGCT pour une communauté d'agglomération, comme exigé à l'article L.5211-41 du même code, Considérant qu'au regard de l'article L.5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CCPR dispose d'ores et déjà des conditions démographiques d'une communauté d'agglomération, « la commune

la plus peuplée étant la commune centre d'une unité urbaine de plus de 15 000 habitants »,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.5211-41 du CGCT, cette transformation est soumise à l'approbation des communes membres,

Considérant que l'ensemble des biens, droits et obligations de la communauté de communes transformée sont transférés à la communauté d'agglomération qui est substituée de plein droit à l'ancien établissement dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier,

Considérant que l'ensemble des personnels de la communauté de communes est réputé relever de la communauté d'agglomération, Considérant que les conseillers communautaires composant l'organe délibérant de la communauté de communes conservent leur mandat, pour la durée de

celui-ci restant à courir, au sein de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération,

La présente délibération a pour objet d'approuver la modification des statuts communautaires portant sur la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ainsi que la dénomination Redon Agglomération.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la transformation de la Communauté de Communes du Pays de Redon en communauté d'agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- de dénommer la Communauté d'Agglomération « Redon Agglomération » ;
- d'adopter les nouveaux statuts communautaires annexés à la présente délibération.

## **2. Enquête publique CR n° 163 (en partie)**

M. le Maire rappelle la délibération en date du 6 juillet 2017 qui fait part de la demande de M. Gaël PLANCHET de l'acquisition de la totalité du Chemin Rural n° 163 au lieu-dit « Poubreuil ».

Un accord de principe favorable avait été donné sur la vente d'une partie du Chemin Rural n° 163 et l'intérêt de conserver un accès pour les riverains de la parcelle n° 54. Au vu des nouveaux éléments sur ce dossier,

M. le Maire demande au conseil municipal de conserver en libre accès au public ce chemin rural n° 163 et par conséquent s'engage à l'entretenir.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de conserver ce chemin rural n° 163 en bien communal,
- et charge M. le Maire de mener à bien cette décision.

## **3. Tarifs location de la salle des sports**

M. le Maire invite les membres de Conseil Municipal à fixer un prix de location journalier pour la salle des sports pour les associations extérieures à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

décide, à l'unanimité de ne pas mettre en location la salle des sports aux associations extérieures à la commune ; l'utilisation de celle-ci est réservée uniquement aux associations communales. M. le Maire est chargé de mener à bien ce dossier.

## **4. Extension cimetière : tarifs columbarium**

Le columbarium est un espace du cimetière réservé au dépôt d'urnes funéraires suite à une crémation. Contrairement aux sépultures traditionnelles, ils sont construits hors-sol.

Chaque case peut comporter une ou plusieurs urnes funéraires (maximum 4 urnes).

Le jardin du souvenir, quant à lui, est un espace de dispersion des cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation. Les familles ayant recueilli les cendres de leurs proches peuvent les disperser dans le jardin du souvenir, aménagement cinéraire qui est un lieu collectif.

M. le Maire propose aux membres de Conseil Municipal de fixer les tarifs du columbarium et du jardin du souvenir comme suit :

<b>COLUMBARIUM</b>	
Participation à l'investissement pour une case	1 000 €
Concession d'une case 10 ans	150 €
Concession d'une case 20 ans	300 €
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>	
Dépôt de cendres	60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les tarifs ci-dessus à compter du 20/10/2017 et charge

M. le Maire de mener à bien cette opération tant au niveau administratif que comptable.

### **5. Epicerie sociale « Au pain d'Épice » : demande de subvention 2017**

M. le Maire fait part de la demande de subvention reçue de l'épicerie sociale « Au pain d'Épice » pour l'exercice 2017.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 75 € à l'épicerie sociale « Au pain d'Épice ».

Cette dépense sera imputée au C/6574 du budget communal.

Cette délibération vient compléter la décision du 23 mars 2017 « Vote des subventions 2017 ».

### **6. Fonds de concours 2017 – Section Fonctionnement**

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes du Pays de REDON, par délibération en date du 18 juillet 2011, a décidé de substituer le versement de Fonds de Concours, en Fonctionnement et en Investissement, à la Dotation de Solidarité Communautaire, l'objectif étant de soutenir l'aménagement sur le territoire de la CCPR et de préserver les marges de manœuvres financières de la Communauté de Communes.

Dans le cadre de la programmation budgétaire 2017, il convient de solliciter

auprès de la Communauté de Communes, le versement de ces Fonds de Concours, tout en sachant qu'il s'agira probablement de la dernière année de ce type d'aide communautaire.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le versement d'un Fonds de Concours en fonctionnement, à hauteur de 22 474 €, et autorise M. le Maire à signer la convention relative aux équipements suivants :

<b>EQUIPEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Voirie communale	55 650 €	Autofinancement : 38 176 € CCPR : 17 474 €
Complexe sportif	13 613 €	Autofinancement : 8 613 € CCPR : 5 000 €

### **7. Taxe d'aménagement 2018**

M. le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la Taxe Locale d'Équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle est applicable depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012. Elle était également destinée à remplacer au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1 %.

Dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, avant le 30/11 de chaque année, les

collectivités (communes et départements) peuvent prendre des délibérations pour instaurer la taxe d'aménagement ou pour y renoncer, pour fixer les taux applicables ou pour décider d'exonérations facultatives.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal du 29/11/2011 instituant et fixant le taux à 2 %,

Et après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal à 2 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

### **8. Chemins d'intérêt départemental (GR et Equibreizh) : bilan d'entretien**

M. le Maire rappelle au conseil municipal la convention d'entretien passée entre la commune et le Conseil Départemental, en

date du 27 mai 2016, portant sur les chemins d'intérêt départemental (GR – Equibreizh)

inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.).

Il informe l'assemblée qu'à la fin de chaque année, selon l'article 4 de la convention, il est effectué un bilan d'entretien technique par la commune, lequel relate les travaux entrepris pour l'entretien des sentiers, les remarques ou demandes de la commune ainsi que les points noirs éventuels sur les chemins d'intérêt départemental (GR – Equibreizh).

Ce bilan est fait en concertation avec l'association du FAR qui est en charge du suivi des sentiers sur la commune.

Liste des points noirs identifiés :

L'impact de la mise en place du sentier d'interprétation (Landes de Cojoux) et le circuit du temps (entre le kiosque Place de l'Eglise et l'entrée du site mégalithique), travaux prévus sur 2017 et 2018 :

#### **GR et GRP :**

• Refaire la signalétique sur cette zone : pose de panneaux, plan du circuit pédestre et équestre à prévoir au niveau du kiosque,

#### **EQUIBREIZH**

Circuit du temps entre le bourg et l'entrée du site mégalithique

• Pose un problème au niveau de la circulation et de la sécurité, stationnement ponctuel des vans et des attelages...

• Souhait d'une concertation entre le Conseil Départemental, la commune, l'AACIV (Association A Cheval en Ille-et-Vilaine) et le FAR pour définir les règles de circulation et mettre en place une signalisation adaptée.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le bilan d'entretien des sentiers d'intérêt départemental de l'année 2017 et d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables.

## **9. Questions diverses**

### **• Cimetière : acquisition 7 caveaux supplémentaires (6 de 2 places et 1 de 3 places)**

M. le Maire invite le conseil municipal à reconduire l'opération de mise en place de caveaux dans l'extension du cimetière étant donné qu'il ne reste plus que deux caveaux à proposer à la revente aux familles.

Le devis établi par l'entreprise Bertin de Pipriac concerne la fourniture et pose de 7 caveaux supplémentaires et s'élève à 7 130 €. Il demande aux élus de se prononcer sur cette affaire.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité confie la fourniture et la pose de 7 caveaux supplémentaires (6 caveaux 2 places et 1 caveau 3 places) à l'entreprise BERTIN de Pipriac pour la somme de 7 130 € et charge M. le Maire de mener à bien cette décision tant au niveau administratif que comptable.

### **• Décision modificative n° 2**

M. le Maire propose d'abonder les crédits comme proposé ci-dessous pour permettre la fourniture et la pose de caveaux en béton armé – 6 caveaux de 2 places et 1 caveau de 3 places :

<b>Diminution sur crédits déjà alloués</b>		<b>Augmentation des Crédits</b>	
<b>Articles</b>	<b>Sommes</b>	<b>Articles</b>	<b>Sommes</b>
<b>2111-36 Terrains nus « Réserve foncière »</b>	7 130 €	<b>21316-65 Equipements du cimetière «Extension cimetière consolidation mur cimetière»</b>	7 130 €
<b>Total</b>	<b>7 130 €</b>	<b>Total</b>	<b>7 130 €</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la décision modificative précédente et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

### **• Cimetière : prix de vente des caveaux de 2 places et 3 places**

M. le Maire fait part de la fourniture et pose de 7 caveaux supplémentaires dans l'extension du cimetière et demande aux élus de se prononcer sur le prix de vente des caveaux 2 places et 3 places.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de voter les tarifs suivants :



<b>CAVEAUX</b>	
Caveau 2 places (creusé et posé)	1 280 €
Caveau 3 places (creusé et posé)	1 500 €

- précise que ces nouveaux tarifs seront appliqués à partir du 20 octobre 2017,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Les tarifs appliqués pour les concessions et taxes funéraires restent inchangés :

<b>CIMETIERE</b>	
Concession de 30 ans	150 €
Concession de 50 ans	200 €
<b>TAXES FUNERAIRES</b>	
Inhumation (par corps)	20 €
Exhumation (par corps)	40 €

#### •Soutien à la proposition de l'AMRF

« Irma : Les Maires ruraux de France solidaires avec les territoires ultra-marins »

M. le Maire expose au conseil municipal la proposition des maires ruraux de France, qui suggère aux communes de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma, en faisant un don financier à l'un des trois organismes suivants :

- Fondation de France ;
- Croix Rouge ;
- Secours Populaire.

M. le Maire propose de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière aux communes sinistrées, en passant par la structure : Croix Rouge.

Par conséquent, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les versements d'une aide financière exceptionnelle aux communes sinistrées par l'ouragan Irma ;
- décide de reverser la somme de 400 euros sur le compte de la structure Croix Rouge.

#### •Marche pour Grégory

Accord gratuité pour la location d'une salle à l'occasion de la marche organisée le 15/10 par l'APAHSP de Pipriac mais le conseil municipal regrette de ne pas avoir reçu une demande préalable

#### •Rapports annuels 2016 :

- \* sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,
- \* d'activités de la CCPR,
- \* sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif,

#### •Foyer des jeunes

Raccordement Wifi salle des palets pour les utilisateurs du foyer ; une télévision sera à prévoir.

•Tréal : Rencontre à prévoir à avec les agents du Département pour l'aménagement du carrefour.

•Chiens errants : un conseiller a alerté le conseil municipal sur le problème des chiens en divagation dont certains se sont attaqués à des moutons. Il signale que la fédération de la chasse a été prévenue et que les propriétaires de chiens errants seront verbalisés.

•Des cailloux ramassés dans les champs ont été entreposés en bordure ou dans les fossés par certains agriculteurs. L'adjoint fait remarquer que cela abîme le matériel communal...

•Remerciements de la famille BODIGUEL pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de M. Jean BODIGUEL.

# Communiqués De la Mairie



## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE



	MATIN	APRES-MIDI
<b>LUNDI</b>	9h-12h15	FERMÉE
<b>MARDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b>MERCREDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b>JEUDI</b>	9h-12h15	FERMÉE
<b>VENDREDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b>SAMEDI</b>	10h-12h	FERMÉE
<b>STANDARD</b>	<b>02.99.72.00.46</b>	
<b>URBANISME</b>	<b>02.99.72.68.14</b>	

*Le service urbanisme est également fermé le mercredi et le samedi*

## NOUVEAUX ARRIVANTS

Si vous venez d'aménager à Saint-Just n'oubliez pas de vous présenter en Mairie. Cette démarche facilite différentes tâches administratives et la gestion de la collecte de vos ordures ménagères.

Vous pourrez également prendre connaissance de la vie locale et associative de la commune.

## LOTISSEMENTS COMMUNAUX

**Lotissement des GROTTES**  
Saint-Just

**39,90€ HT/m<sup>2</sup>**

**11 LOTS VIABILISÉS**  
de 511 m<sup>2</sup> à 582 m<sup>2</sup>

**Renseignements en Mairie : 02 99 72 00 46**

**Lotissement LUCIE AUBRAC**

Reste 1 lot à vendre 600m<sup>2</sup>

**32€ HT/m<sup>2</sup>**

## NÉOTOA PROPOSE A SAINT-JUST

### Location d'un appartement type 3

Surface habitable : 66,83 m<sup>2</sup>

Loyer + charges : 388,478 € / Chauffage individuel

*Renseignements en mairie*

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Afin de finaliser le PCS et d'optimiser la qualité des secours en cas de sinistre, nous demandons aux **personnes isolées**, sans moyen de transport ou présentant des **problèmes médicaux** nécessitant une **assistance particulière**, de **se faire connaître en Mairie**. ☎ : 02.99.72.00.46

## DU NOUVEAU POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### CARTE GRISE

Depuis le 16 octobre 2017, les guichets certificats d'immatriculation de la Préfecture et des Sous-Préfectures sont définitivement fermés. Toutes les opérations concernant les demandes de titres sont exclusivement traitées par télé-procédures sur le site de l'ANTS :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/> ou auprès des professionnels de l'automobile habilités dans leurs établissements, leurs concessions ou sur Internet (ils peuvent vous facturer ce service rendu).

### PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le 9 octobre 2017, les guichets permis de conduire de la préfecture sont définitivement fermés. Toutes les opérations concernant les demandes de permis de conduire seront exclusivement traitées par télé-procédures sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr/Les-titres/Permis-de-conduire>

La restitution des titres de conduite invalidés se fera après prise de rendez-vous sur cette adresse:

[pref-circulation@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-circulation@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Pour toute information :  
[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)



## RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est une étape du « parcours de citoyenneté ».

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>ème</sup> anniversaire en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)** et valider l'inscription automatique sur la liste électorale.

**Il faut se munir de sa carte d'identité et du livret de famille.**

La Mairie (ou le consulat) remet alors une attestation de recensement.



**Un certificat de participation à la JDC est remis au jeune et désormais, seul ce document est obligatoire pour l'inscription aux examens ou concours soumis à l'autorité publique (BAC, Permis de conduire...)**



## FOSSÉS

---

Toute demande de pose de buse doit être faite en mairie. Un formulaire vous sera remis ainsi qu'un règlement stipulant une emprise maximum de 7 mètres.

Il appartient au demandeur de prendre à sa charge et de commander les buses, de prévoir les matériaux de calage et de couverture (graviers, tout venant...).

Les services techniques interviennent la dernière semaine du mois et prendront contact avec le demandeur afin de convenir d'un rendez-vous pour l'installation. Les buses bouchées lors du curage des fossés seront déposées sur le domaine privé afin que le propriétaire procède à leur nettoyage. Les services techniques les remettront en place après demande formalisée en mairie.

## NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

---

La saison de lutte contre le frelon asiatique est terminée depuis le 29 novembre 2017.

Les nids qui seront découverts à compter de maintenant auront malheureusement déjà laissé partir leurs nouvelles reines fécondées, en quête d'un abri pour survivre à l'hiver. Ces nids ne nécessitent aucun traitement.

## REPAS DES AINÉS

---

Retour en images sur le repas des aînés qui a réuni 100 personnes à la salle de Cojoux le samedi 6 octobre dernier.





# LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REDON

---

## Un nouvel avenir se dessine pour les 31 communes du Pays de Redon

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, Redon Agglomération prend le relais de Communauté de Communes du Pays de Redon. Une nouvelle gouvernance territoriale pour la mise en œuvre du « Projet de territoire ».**

Le 18 septembre 2017, 57 conseillers communautaires, représentant les 31 communes-membres ont voté et pris deux décisions importantes : transformer la communauté de communes existante en communauté d'agglomération et choisir un nouveau nom, « Redon Agglomération » qui se substitue au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à « Communauté de Communes du Pays de Redon ». Cette décision résulte de l'impact de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), qui a renforcé les communautés qui disposent de compétences supplémentaires.

La loi NOTRe, pour ce qui concerne le Pays de Redon, n'a pas bouleversé la carte intercommunale, ni le champ des compétences exercées. La « politique de la ville », la « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI) et « l'organisation de la mobilité » sont les trois nouvelles compétences obligatoires qui ont été transférées par les communes à la communauté ces derniers mois. A terme cependant (2020), les compétences « eau » et « assainissement » deviendront aussi de la responsabilité des communautés.

## La transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération

Pour constituer une communauté d'agglomération, il convient de respecter deux critères :

- un « ensemble de plus de 50 000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave »...
- dont « la commune la plus peuplée est la commune-centre d'une unité urbaine de plus de 15 000 habitants ».

Le premier critère est largement respecté car les 31 communes réunies forment, depuis plusieurs années déjà, un ensemble de plus de 50 000 habitants. L'unité urbaine comprend désormais, outre Redon, les communes de Saint-Nicolas-de-Redon, Saint-Jean-la-Poterie, Rieux et Allaire. Elle regroupe ainsi 20 193 habitants.

Les critères étant respectés, les élus communautaires ont défini les motifs principaux de cette transformation :

- Exprimer la position géographique et la montée en puissance de la ville-centre, Redon, et du territoire dans un périmètre urbain affirmé, entre les métropoles de Rennes et Nantes et les agglomérations de Saint-Nazaire, La Baule-Guérande et Vannes ;
- Elargir la palette des compétences communautaires au cadre réglementaire exigé (notamment la mobilité et la prévention des inondations) et ainsi mieux répondre à l'avenir aux besoins des habitants des 31 communes-membres ;
- Disposer, à partir de 2018, d'une majoration significative de la dotation de l'Etat, notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) car celle-ci est calculée par habitant et en fonction des catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (la dotation de l'Etat par habitant d'une communauté d'agglomération étant supérieure à la dotation par habitant d'une communauté de communes).

## Un nouveau nom : « REDON Agglomération »

Le changement de nom constituait une nécessité puisque la communauté de communes changeait de catégorie en devenant communauté d'agglomération. Plus de 1000 personnes se sont exprimées par sondage sur la base de critères de choix qui étaient clairement posés :

- un nom qui comprenne « Redon », notre ville-centre ;
- un nom qui donne la meilleure visibilité possible à l'ensemble du territoire ;
- un nom qui porte un message simple et non une appellation administrative ;
- un nom qui « sonne » comme une « marque de territoire » ;
- un nom court, donc facile à retenir ;
- un nom moderne, déclinable au plan graphique et numérique.

## Un « Projet de Territoire » et ses priorités, éléments essentiels de l'avenir de « REDON Agglomération »

Le projet de territoire, voté en février 2017, définit les priorités de l'action publique locale pour la période 2017-2022. Il s'articule autour de 5 priorités :

- **Accompagner la transition économique et industrielle**
- **Conduire la transition urbaine et développer le logement**

- **Mettre en œuvre la transition énergétique et environnementale**
- **Consolider, voire renforcer, les solidarités entre la communauté et les communes-membres**
- **Définir et mettre en œuvre une stratégie de marketing et de promotion du territoire.**

Ce projet se décline en 19 fiches-action qui seront présentées et développées progressivement, sur un calendrier couvrant la période 2017-2022, en fonction des possibilités financières de « REDON Agglomération » et des 31 communes-membres. Certaines actions sont bien sûr déjà engagées.

### **Une organisation de la gouvernance locale qui se finalise à l'échelle du territoire de « REDON Agglomération »**

Les 31 communes-membres de « REDON Agglomération » conservent de nombreuses prérogatives, en particulier en matière scolaire, en matière d'équipements publics, pour certains services à la population, le soutien à la vie associative, l'aménagement des bourgs, la voirie communale, la gestion de proximité... ainsi que celles dévolues par l'Etat (état civil notamment...). Les conseils municipaux gardent toute leur autonomie de décision dans ces domaines.

Néanmoins, la nouvelle communauté « REDON Agglomération » doit simplifier et consolider son organisation territoriale et la rendre plus lisible pour le plus grand nombre. Ainsi 3 entités se dégagent dans la sphère publique locale :

- **« REDON Agglomération »**, assemblée d'élus des 31 communes-membres qui constitue l'organisme de gouvernance, de décision, d'affectation des moyens, de contractualisation avec l'Etat et les autres collectivités (Régions, Départements...) sur les enjeux et priorités du « Projet de Territoire » ; elle s'appuiera sur des services qui sont déjà étoffés et à l'œuvre dans chacun des domaines de compétences communautaires, notamment en matière de services à la population (culture, piscines, petite enfance, économie et insertion, collecte des déchets et déchèteries...) où sont concentrés l'essentiel des effectifs
- **« L'AGENCE d'attractivité et de développement »**, organisme à la gouvernance partagée entre les élus communautaires et les acteurs économiques de « REDON Agglomération ». En lien permanent avec les élus et les services de la communauté d'agglomération, elle aura pour mission d'accompagner la mise en œuvre des priorités du projet de territoire sur des volets essentiels : économie, innovation, observatoire, marketing territorial... ; elle s'appuiera sur une équipe restreinte (moins de 10 personnes) au service de priorités clairement identifiées en lien avec « REDON Agglomération » dont elle constitue un « bras armé »
- **Le « CONSEIL de développement » de « REDON Agglomération »**, organe consultatif et d'animation du dialogue avec les citoyens, constitué de 45 membres (41 titulaires + 4 suppléants) représentant les différentes catégories d'acteurs (économie, formation-éducation, environnement, santé, culture, sports...), ainsi que des personnes qualifiées nommées au titre de leurs compétences ou engagements. Un programme de travail sera établi avec « REDON Agglomération » au cours des prochains mois pour la période 2018-2020.





### **LE RIPAME secteur de Pipriac : un service pour les assistants maternels, les gardes d'enfants à domicile et les familles**

C'est un service géré par la Communauté de Communes du Pays de REDON.

Il fait partie d'un réseau de 6 antennes implantées sur l'ensemble du périmètre communautaire et est en référence sur les communes de Bruc/Aff, Lieuron, Pipriac, Saint-Ganton, Saint Just et Sixt/Aff.

**Les services du RIPAME sont gratuits et ouverts à tous.**

#### **Ses missions**

**Le RIPAME a une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance**

- Il informe sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire.
- Il délivre une information générale en matière de droit du travail et oriente les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques. Il accompagne les parents dans leur rôle d'employeur et notamment sur les obligations qui en découlent
- Il informe les professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels et gardes d'enfants à domicile sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers.

**Le RIPAME offre un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles par la mise en place :**

- Ateliers d'éveil :

Différents ateliers sont proposés pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte référent, assistant maternel ou parent : éveil musical, psychomotricité, atelier d'éveil, éveil aux livres en partenariat avec les médiathèques, sur les communes de Pipriac, Sixt sur Aff, Lieuron et Saint Ganton.

Le mardi et/ou le jeudi matin selon un planning établi trimestriellement (planning disponible auprès du RIPAME)

- De réunions à thème Petite Enfance, conférences, ...
- 

Flavie RAMAGE, éducatrice de Jeunes Enfants et animatrice du RIPAME, vous accueille :  
A la Maison de l'Enfance de Pipriac 1 rue Chirpar - 35550 PIPRIAC

- Lundi de 13h30 à 18h
- Jeudi de 13h30 à 18h30

A la Mairie de Sixt-sur-Aff : Mercredi de 9h à 12h

Contacts : ☎ 06.27.04.26.04 - ✉ ripame-pipriac@cc-pays-redon.fr

# Informations pratiques

## LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT LE 23 JANVIER 2018

Cette opération a pour objectif d'apporter de la ressource spectrale supplémentaire pour favoriser la connectivité des territoires et répondre aux besoins croissants d'échanges de données en mobilité.

**Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau :** ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc procéder à une recherche de chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT.

**La recherche de chaînes est une opération simple à faire,** à partir de la télécommande de son téléviseur ou de son adaptateur, identique à celle effectuée lors du passage à la TNT en avril 2016. Les gestionnaires de collectifs doivent, dès à présent et avant le 23 janvier, s'assurer que l'antenne râteau collective est adaptée aux nouvelles fréquences qui seront utilisées à partir du 23 janvier.



## MONOXYDE DES CARBONE

### Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.



[www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)



### Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur

#### Sites d'informations :

- [inpes.sante.fr](http://inpes.sante.fr)
- [prevention-maison.fr](http://prevention-maison.fr)
- [sante.gouv.fr](http://sante.gouv.fr)
- [invs.sante.fr](http://invs.sante.fr)
- [developpement-durable.gouv.fr](http://developpement-durable.gouv.fr)



## LA MISSION LOCALE

### La Mission locale, qu'est-ce que c'est ?

L'objectif de la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine est de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et de lutter contre leur exclusion. Elle intervient dans les domaines de :

- **L'emploi** : aide et soutien dans la recherche d'emploi (rédaction de CV, lettres de motivation, recherche d'offres, etc.), mise en relation avec des employeurs, accès aux contrats aidés, création d'activité, parrainage vers l'emploi, etc.
- **La formation** : information, accompagnement au projet de formation et validation, demande de financement, etc.
- **La santé, le logement** : information sur le logement et la santé (mutuelles, etc.), soutien psychologique, etc.
- **La mobilité** : mise à disposition de cyclomoteurs, aide au passage du permis, etc.
- **L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports** : séjours de vacances et tarifs préférentiels, etc.
- **Les aides financières** (sous critères de ressources) : liées à la subsistance, aides à la mobilité (permis de conduire, déplacements professionnels, etc.), frais de formation, démarches de santé, etc.



N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec votre conseiller en insertion sociale et professionnelle, **Marie PICARD**. Appelez la Mission locale au **02.99.72.19.50**. Un rendez-vous vous sera proposé lors de ses **permanences à la communauté de communes de PIPRIAC tous les mardis entre 9h00 et 12h30 et entre 13h30 et 17h30 ainsi que les vendredis entre 9h00 et 12h00**.

### Atelier code de la route

La Mission locale accompagne les jeunes **dans l'accès au permis de conduire** depuis de nombreuses années maintenant : aides financières, conduite supervisée...

Le fameux sésame vers l'emploi ne s'obtient pas toujours aisément et le code de la route reste une étape préalable indispensable et obligatoire. Cette épreuve est parfois difficile pour certains jeunes, c'est pourquoi la Mission locale organise depuis 2 ans des ateliers « code de la route » avec l'appui d'un moniteur d'auto-école.

Les séances s'adressent aux jeunes inscrits à la Mission locale et sont entièrement **gratuites**. Elles se déroulent tous les jeudis de 14h00 à 15h30 dans nos locaux (3 rue Charles Sillard à Redon).

« Réviser en petit groupe avec l'aide du moniteur », voici l'esprit de cet atelier. Celui-ci remporte désormais un véritable succès puisque plus d'une cinquantaine de jeunes y ont déjà participé cette année.

### Dispositif Garantie Jeunes

L'objectif est d'amener les jeunes (ni en emploi, ni en études, ni en formation) à devenir autonome et à multiplier les périodes professionnelles et ainsi à s'insérer dans la vie active. À travers un engagement réciproque entre le jeune et la Mission locale, la Garantie Jeunes doit permettre un accès à des premières expériences de travail (stages, emplois) et à une garantie de ressources. La Mission locale propose un accompagnement en collectif et en individuel. Pour la réussite de cette expérimentation, elle s'appuie sur ses partenaires et l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

### Faire un stage en entreprise

Vous souhaitez découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer votre projet professionnel ou vous faire connaître d'une entreprise pour un futur recrutement... La Mission locale peut vous accompagner afin de réaliser des stages en entreprise. D'une durée maximale de 10 jours (renouvelable une fois) c'est un bon moyen pour intégrer le monde du travail.

### Mobilité internationale

La Mission locale de Redon se mobilise à l'international, entre Crète et Tunisie

Après près de 6 mois de mobilisation et de co-construction du projet, un groupe de 11 jeunes et 2 accompagnatrices de la Mission locale partiront en Crète le 14 novembre prochain pour un séjour d'une semaine. Ils réaliseront un stage au sein d'un oliveraie à Myrtos en Crète puis partiront en bateau vers Athènes, où ils présenteront leur projet et leur travail à travers une exposition au centre d'Art Skironio à Athènes.

Egalement, la Mission locale s'est ralliée au projet piloté par le Conseil départemental de Loire-Atlantique de coopération avec le Gouvernorat de Mahdia en Tunisie. Cette action permet l'accueil de 8 jeunes Tunisiens dans le département ainsi que l'envoi de 8 ligériens vers la Tunisie.

Dans ce cadre, la Mission locale de Redon vient de recruter pour 8 mois un jeune homme en service civique international.

Celui-ci s'envolera vers la Tunisie durant 6 mois pour faire de l'animation auprès des jeunes des quartiers. Nous pourrions vivre son expérience à travers les contacts que nous entretiendrons avec lui durant tout son séjour.

## OPÉRATION GROUPEE D'ÉCLAIRCIE DE PLANTATIONS FEUILLUES ET RÉSINEUSE



Parce qu'une forêt bien gérée est une forêt génératrice de revenus, d'emplois locaux, de paysage agréable... et qu'elle est moins sensible aux maladies, aux feux et participe au maintien de la qualité des eaux, le Centre Régional de la Propriété Forestière, Etablissement Public National, en association avec le Syndicat des Propriétaires Forestiers d'Ille et Vilaine lance une opération de regroupement volontaire.

Cette action vise à recenser puis commercialiser l'offre de bois des différents propriétaires du territoire (quel que soit la taille de leur propriété) pour les inciter à améliorer leur patrimoine. Un des objectifs est de les aider à gérer leur bois et forêt tout en les accompagnants dans cet acte souvent difficile à mettre en œuvre seul.

Les éclaircies forestières en coupant les arbres les moins bien venant (de 25 à 40% du nombre total), améliorent la croissance et l'état sanitaire des arbres restants. Le regroupement de l'offre doit permettre d'obtenir des prix d'achat sur pied de ces bois plus rémunérateurs.

Une **réunion d'information** aura lieu à **PIPRIAC** (rue de l'avenir – face à Super U – bâtiment rouge anciennement « Pipriac communauté ») le **mardi 23 janvier 2018 à 19H00**. Elle est ouverte à tous les propriétaires quelle que soit l'importance la surface de leurs bois ou forêts. En complément de cette information, des courriers individuels seront adressés à tous les propriétaires de plus de 2 hectares identifiés au cadastre.

Pour tout renseignement, contactez Jean-Marc CARREAU au 06.18.44.72.01. ou [jean-marc.carreau@crpf.fr](mailto:jean-marc.carreau@crpf.fr)



## ENQUÊTE DÉPLACEMENTS ILLE-ET-VILAINE

Rennes Métropole réalise une enquête sur les déplacements des habitants d'Ille-et-Vilaine en partenariat avec le Département d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne, l'État et la Caisse des Dépôts. Cette enquête de grande ampleur vise à mieux connaître les pratiques et les besoins en matière de déplacements des habitants à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine (élargie à quelques communes limitrophes du Morbihan et des Côtes d'Armor). C'est une source d'informations précieuse pour organiser les services et les aménagements pour l'ensemble des modes de déplacements.

L'enquête déplacements Ille-et-Vilaine doit se dérouler **de janvier à avril 2018**. Plus de 5000 ménages seront interrogés à leur domicile ou par téléphone pour décrire leurs déplacements. Les entretiens seront réalisés par des enquêteurs des sociétés TEST-Sa et ED-Field.

Peut-être serez-vous enquêtés entre janvier et avril 2018. En acceptant de répondre à cette enquête, vous participez à une meilleure qualité de service pour tous. Merci pour votre contribution.

**Contact : RENNES MÉTROPOLE** au 02.99.86.62.30 ou [mobilite-urbaine@rennesmetropole.fr](mailto:mobilite-urbaine@rennesmetropole.fr)

## ENEDIS

Centre d'Appel Dépannage Enedis  
**09 726 750 35**



Disponible sur *App Store*, *Google Play* et *Windows Phone*

- Pour connaître les pannes et les heures prévus de rétablissement
- Pour contacter les services clients
- Pour des infos sur les 1ères étapes du raccordement

# Vie associative



## CALENDRIER DES ANIMATIONS 1<sup>ème</sup> SEMESTRE 2018

DATES	ORGANISATION	MANIFESTATIONS	LIEUX
13 janvier	Groupe Saint-Yves	Karaoké	Salle de Cojoux
16 février	APEL Notre-Dame	Loto	Salle de Cojoux
3 février	F.A.R	Fest-Noz	Salle de Cojoux
18 mars	Comité des Fêtes	Thé dansant	Salle de Cojoux
24 mars	A.C.C.A	Repas	Salle de Cojoux
14 avril	Mégalithes' Storm	Manche championnat de France de palets	Salle des sports
26 mai	A.R.I.V	Repas réunionnais	Salle de Cojoux
3 juin	Mégalithes' Storm	Concours de palets	Salle des sports
9 juin	Groupe Saint-Yves	Tournoi de football U17	Terrain des sports
16 juin	APEL Notre-Dame	Kermesse	Terrain de l'école

### L'A.R.I.V

Au cours de la soirée du 28 novembre dernier, organisée à la salle de Cojoux, les personnes ont pu apprécier les spécialités réunionnaises : le repas, la musique, la danse avec les enfants qui ont aussi participé et le groupe ZÉKly BourBon. Merci à tous pour votre présence.

Nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine soirée qui se déroulera le 26 mai 2018.

Si vous souhaitez participer aux soirées de l'association en tant que bénévoles merci de contacter l'association au 0299719063 ou 0620967334.

L'association réunionnaise anime vos repas, anniversaires, soirées, baptêmes, mariages...

*Le président, Raphaël JOACHIM.*



## **L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique)**

---

### **Informations pratique 2017-2018**

- \* Semaines de 4 jours
- \* Transport gratuit entre les écoles du regroupement pédagogique intercommunal matin et soir
- \* Classe de maternelles dans chaque commune
- \* Frais de scolarité 180 euros/an
- \* Garderie municipale avec plafond de 40 euros/enfant/mois
- \* cantine municipal

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter : Mme LECHANTOUX Régine au 09 67 04 74 71

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 la direction de l'école de Saint-Just est assurée par Mme LECHANTOUX Régine suite au départ à la retraite de Catherine DUTHU. Madame LECHANTOUX dirige les trois écoles composant le RPI (Saint-Just, Renac, la Chapelle de Brain). Elle est présente sur le site de Saint Just le jeudi matin de 9h00 à 13h00 et le vendredi après-midi de 13h00 à 17h00

### **Projets de l'année**

- \* Maternelles : cette année les maitresses ont elles même choisi les titres de livres pour faire leurs défis incorruptibles les élèves étudieront 5 livres sur le thème des émotions.
- \* Cm1-Cm2 : depuis le 2 octobre les enfants ont eu des cours de natation avec pour but le passage d'un test anti panique afin de pouvoir faire leur activité voile, qui se déroulera en mai et juin 2018 .Le stage aura lieu à l'étang Aumée.
- \* Semaine du goût : cette année la semaine du goût a été orienté sur la dégustation de fruits

## **L'APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)**

---

Cette année l'APEL se lance dans les travaux. L'enlèvement de la première benne de journaux (12T260) a eu lieu. Le montant récolté va aider au financement de l'aménagement de l'entrée de l'école. Une dalle de béton ont déjà été réalisé et prochainement des portes et un panneau viendront compléter ce bel ensemble. La collecte continue, vous pouvez déposer vos journaux, papiers et pub dans le bac à journaux APEL sur Cojoux ou à l'école le dernier samedi du mois. Merci aux habitants de Saint Just.

Pour la première année, les APEL de Saint Just et Renac ont organisé un repas en partenariat avec le trail Saint-Just/Renac. La salle de Cojoux a accueilli 319 personnes à l'occasion du repas « cochon de lait » (de chez Jagoury) ou

d'automne (poires, pommes , raisins , figes , coings ..... ) sous toutes ses formes les cm2 ont animés des ateliers cuisine auprès des maternelles (gâteaux , compotes , en sirops , jus de fruits, fruits secs ..... ) qu'ils dégustaient l'après-midi

- \* D'autres animations sont prévues comme :
  - sortie à la bibliothèque où les enfants sont accueillis par Mme Thérèse PRÉVERT enseignante à la retraite et bénévole à la bibliothèque
  - Cinéma à Redon
  - Visite des collèges Saint-Joseph à Pipriac et le Cleu à Redon

### **Pour infos :**

L'école de Saint-Just est un lieu de formation professionnel. De ce fait nous accueillons de septembre à fin mars des professeurs en stage. Elles prennent en charge la classe des maternelles 1 journée/semaine. Mme BOUREL Gwénaëlle enseignante en classe de maternelle est leur référente lors de cette dernière année d'étude.

### **Composition du bureau :**

- Président : Dominique HOUÉIX
- Trésorière : Emmanuelle CHATELET
- Secrétaire : Guillaume MAHIAS
- Membres : Régine LECHANTOUX, Directrice et membre de droit
- Sabrina LAMORINIÈRE, Présidente APEL et membre de droit

« tartiflette » (du restaurant bar des landes à Saint Just) et tartes aux pommes (Aux Gourmandises de Saint Just). Merci au groupe « Les sorties de Bain » pour leur animation.

L'APEL organise tout au long de l'année, différentes ventes pour subventionner les sorties scolaires, aménagement des classes : Vente de gâteaux bijoux et de sapins de Noël (41 sapins cette année ).

**Manifestations à venir** : Arbre de Noël le 15 décembre, galette des rois, chasse aux œufs de Pâques, loto et kermesse

**Projet à venir** : Réalisation de peintures dans la cours de l'école et semaine des APEL « Thème : la science ».

**Les bureaux OGEC et APEL vous souhaitent une « BONNE ANNEE 2018 »**



## **AMICALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE**

L'école publique a ouvert ses portes à St Ganton à la rentrée de Septembre 2012. Elle accueille cette année plus de 100 élèves, de la TPS au CM2.  
Un car scolaire y conduit tous les jours 40 enfants de St Just.

**Voici une présentation des projets menés cette année dans les différentes classes :**

### **Classes de TP – PS – MS et de GS – CP :**

#### **« Autour de la découverte des contes traditionnels »**

Les 2 classes vont inventer un conte : la première classe recevra l'aide d'une illustratrice de livres pour jeunesse et la seconde l'aide d'un intervenant musique. Chacune réalisera ensuite un livre qui sera lu et diffusé à d'autres classes du département. Les élèves iront également aux jardins de Brocéliande pour travailler autour de cette thématique.

Par ailleurs, les PS MS GS ont réalisé une exposition autour des maisons que les élèves des autres classes, les parents et autres visiteurs ont appréciée (voir photo).



### **Classes de CE1 et CE2 : « Autour des villes et des rythmes urbains »**

La classe travaille sur le thème de la ville et de la création : des voyages à Nantes seront organisés plusieurs fois dans l'année pour découvrir la ville. Le rythme en ville, avec un intervenant du Conservatoire de Redon, est un des fils conducteurs, à travers la préparation d'une cup-song, d'une chanson de rap et la réalisation d'un clip vidéo. En septembre, les élèves ont ainsi pu découvrir l'histoire de Nantes au Château des Ducs, la visite du centre-ville (grandes places, passage Pommeraye...), le tramway et la tour Bretagne.



### **Classes de CM1 et CM2 : « Autour du Monde et du patrimoine mondial de l'UNESCO »**

Après avoir découvert l'Europe et suivi la migration des oies sauvages, les CM sont maintenant en route vers l'Amérique du Sud en suivant la Transat Jacques Vabre à travers le parcours de Tanguy de Lamotte et Samantha Davies (Initiative Cœur) ; là-bas ils vont découvrir des contes, des musiques et chants traditionnels. Ils continueront vers l'Amérique du Nord et les rudes contrées du Canada, mais aussi la chaleur du jazz américain, avant de découvrir l'Asie au travers des mangas, de la calligraphie, des estampes et des haïkus. Enfin ils accosteront en Afrique à la fin de l'année scolaire ! Des sorties sont prévues au cours de l'année en rapport avec ce projet international !



**De nombreux intervenants bénévoles et parents appuient ces projets et participent activement à la vie de l'école et aux activités périscolaires.**

**A noter : prochaines animations le 16 décembre (Père Noël) et repas de l'amicale le 24 mars**

### **Contact / Renseignements / Inscriptions**

Amicale de l'Ecole Publique : 06 11 59 71 11

Mme HERVY, directrice, est au bureau chaque jeudi.

Tel : 02 99 70 10 98 ou Mail : [ecole.0352844b@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0352844b@ac-rennes.fr)

Plus de renseignements sur le site internet de l'école : [www.ecole-stganton.ac-rennes.fr](http://www.ecole-stganton.ac-rennes.fr)



[.com/ape.ecolesaintganton](https://www.facebook.com/ape.ecolesaintganton)

## UNC – SECTION SAINT-JUST

---

La section AFN de Saint-Just, qui à ce jour compte 39 adhérents dont 7 soldats de France, profite, comme association de Saint-Just, d'une page sur le bulletin communal pour faire appel aux volontaires qui pourraient se joindre à nous pour honorer tous les anciens de Saint-Just qui ont fait la guerre et qui, pour certains y ont laissé leur vie, pour d'autres leur jeunesse. Alors s'il vous plaît faites que l'on ne les oublie pas en venant nous rejoindre.

En dehors des cérémonies du souvenir, la section organise aussi des sorties en régions ou même à l'étranger d'un ou plusieurs jours. Tous les adhérents ou sympathisants sont les bienvenus.

D'ailleurs une sortie a eu lieu le 6 octobre à Challones pour une journée vendanges qui a été très appréciée. Une autre a eu lieu à Mauron le 28 novembre pour un spectacle de cabaret russe, suivi d'un repas à Josselin.

Nous mettons une information sur le journal communal ainsi que sur les journaux Ouest-France et Les Infos du Pays de Redon et les informations pour toute personnes intéressées.

Pour toutes propositions n'hésitez pas à en faire part aux membres du bureau. Nous serons très heureux de vous accueillir et d'en discuter. Toutes les propositions seront les bienvenues.

Merci.

*Le Bureau.*

## CLUB DES MENHIRS

---

Plusieurs sorties ont eu lieu au cours de l'année 2017:

- ❖ Le 3 avril : interclubs à Sixt-sur-Aff avec le "Club de la joie"
- ❖ Le 26 juin : sortie avec le Club de Bruc-sur-Aff sur la Loire
- ❖ Le 10 Juillet : repas chez Kiki&Domi
- ❖ Le 18 août : sortie avec le Club de Bruc-sur-Aff sur l'Erdre
- ❖ Septembre : visite de la Maison des Mégalithes et exposition de photos
- ❖ Octobre : journée avec le Club de Sixt-sur-Aff
- ❖ Le 8 décembre : « Dînes D'un Don Noël » à la Grange du Pouct'on en Vendée.

Nous maintenons le chant, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

*L'Association du Club des Menhirs*



*Crédit photos : F.A.R*

## A.C.C.A

---

L'A.C.C.A est disponible pour aller pièger chez les personnes qui le souhaitent. Contacter Monsieur Julien MAIGNAN au 06.85.44.40.04

**Date à retenir :** Samedi 24 mars – repas de chasse à la Salle de Cojou

### Au menu, des figes sèches ...quelques peu fécondes!

De premier abord, il est facile de reconnaître, le **Figuier** (*Ficus carica* L.) avec ses larges feuilles caduques à grands lobes vert luisants. Mais...

Chez le figuier sauvage, on a 3 poussées de «fruits»: au printemps, été et automne. Pourtant, vous ne verrez pas les fleurs car elles sont regroupées à l'intérieur d'un réceptacle fermé de couleur verte à violette, la figue. Ceci oblige une pollinisation spécifique qui est réalisée par l'intermédiaire d'un Hyménoptère, le blastophage. Il pond ses œufs dans les fleurs stériles du printemps avec la formation de galles. Après leurs métamorphoses, les insectes ailés sortent et se chargent de pollen des fleurs mâles situées près de l'orifice apical de la figue. Dans les figes d'été, la longueur des styles des fleurs femelles fertiles empêche la ponte de ces blastophages, mais la pollinisation est assurée et permet de produire un grand nombre de minuscules « vrais » fruits (qui croquent sous la dent!). Seules quelques fleurs à styles courts seront « parasitées » et permettront d'avoir une deuxième génération de blastophages qui iront pondre dans les figes d'automne pour passer l'hiver à l'abri.

Précisons que ce type de fécondation ne se retrouve que chez les figuiers sauvages poussant sur les rochers ensoleillés de tout le bassin méditerranéen. Les paléontologues ont démontré que le **Figuier de Carie** proviendrait d'individus présents dès l'ère quaternaire sur notre territoire et ayant résisté à la dernière glaciation du Würm, il y a - 22 000 an av JC.

Les variétés cultivées se retrouvent quant à elles dans toutes les régions de France. Elles correspondent toutes à un type dit « commun » qui est parthénocarpique, c'est à dire qu'il n'a pas besoin de fécondation pour se développer. Aussi, la multiplication du figuier ne peut être réalisée que par bouturage ou marcottage d'individus qui ont été introduits par les Phocéens vers - 600 ans av JC. C'est par ce moyen que le figuier remarquable du couvent des Capucins de Roscoff en Bretagne, âgé de 347 ans et de 60 m de périmètre avait été planté. Arraché en 1987 pour y construire une

résidence immobilière, il ne pourra plus servir à produire d'énorme quantité de latex blanc exsudant de ses tiges pour éliminer les cors et verrues de



tous les habitants de la région, faire cailler le lait de toutes les laiteries du coin, ou encore servir d'encre sympathique pour rédiger cet article... ! Feu le figuier de Roscoff, son bois n'était qu'un combustible des plus

médiocres, mais ses cendres pouvaient produire une excellente lessive !

Une peinture égyptienne de Beni-Hassan, vieille de 4 500 ans, illustrant une cueillette de figes montre que les figes qui, au même titre que le Blé et l'olive, constituent l'un des aliments premiers des civilisations méditerranéennes.

Chez les Romains, les figes étaient appréciées par la plèbe qui en faisait son ordinaire et figuraient à Rome au menu des athlètes. Et oui, les figes sèches, outre leurs capacités de conservation par dessiccation, sont riches en glucides et lipides et constituent un aliment énergétique remarquable. On y vénérât aussi le **Figuier ruminal** (de *rumis* « mamelle ») poussant sur le forum à Rome, sous lequel on aurait retrouvé la louve qui allaitait les futurs fondateurs de l'empire, Romulus et Remus.

Enfin, quand en Inde, le figuier est l'arbre sacré sous lequel repose et médite Siddhârta Gautama, le futur Bouddha, en Europe chrétienne, on retrouve, dans la Genèse de la Bible de Jérusalem, Adam et Eve « ...connurent qu'ils étaient nus ; ils cousirent des feuilles de figuiers et se firent des pagnes ». Symbole de luxure, la figue comparée au scrotum, se retrouve dans le folklore provençal, à Cabasse (Var), où les hommes célibataires trouvaient, au matin du 1<sup>er</sup> mai, leur seuil obstrué par d'énormes branches de figuier, signifiant *qu'ils sèchent les figes...*

N'oubliez pas de visiter le site Internet <http://botaplus.fr>

Pour tous renseignements envoyer un mail à : [botaplus@free.fr](mailto:botaplus@free.fr)  
Ou écrire à : Association Botaplus - Gaël GICQUIAUD - Bocado - 35550 Saint-Just



## ENTRE PALIS ET MÉGALITHES

Cette septième édition du Trail Entre Palis et Mégalithes s'est déroulée le 14 octobre dernier, avec départ et arrivée à Saint-Just. Une nouvelle formule était lancée cette année avec changement de date (samedi au lieu de dimanche), et deux nouvelles courses : 16 et 35 km en plus d'un 51 km, un 8 km et un relais 3 coureurs sur 51 km. Cette nouvelle formule a attiré près de 650 coureurs sous un soleil radieux !

Les coureurs ont beaucoup apprécié le relief et la beauté des parcours, ainsi que la qualité de l'organisation. Nous vous invitons

à vous rendre sur la page « Avis » de notre site où l'on retrouve les messages de félicitations et remerciements que les coureurs ont adressés aux bénévoles.

Dans cette nouvelle formule, un repas était proposé le soir aux coureurs et aux bénévoles. 300 convives ont partagé un repas festif dans une ambiance conviviale. Un grand merci aux parents des écoles privées de Saint-Just et Renac qui ont organisé le repas.

**Bravo aux coureurs et marcheurs  
et merci aux bénévoles et aux partenaires du Trail Entre Palis et Mégalithes !!**

Un pot de remerciement leur a été offert le 10 novembre à Renac, une centaine de partenaires et bénévoles étaient présents.



Rendez-vous le samedi 20 Octobre 2018 pour la 8<sup>e</sup> édition,  
qui partira de Renac

**Les résultats et les photos sur le site [www.entrepalisetmegalithes.com](http://www.entrepalisetmegalithes.com)**



## FOYER D'ANIMATION RURAL

### Bilan de l'Animation " Savoir-faire et Vieux Métiers"

L'exposition « Savoir-faire et Vieux Métiers » a ouvert ses portes à la Maison Nature et Mégalithes de Saint-Just le samedi 2 septembre. Le Foyer d'Animation Rural de Saint-Just (FAR) et le Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine (GCBPV) ont organisé une veillée-causerie le samedi soir.

Pour commencer agréablement la soirée, les visiteurs ont pris le temps de découvrir les différents objets exposés, ainsi que des photographies. La plupart des objets ont été prêtés par les artisans eux-mêmes ou leurs descendants qui ont eu à cœur de les conserver soigneusement. Ils retrouvent ainsi une seconde jeunesse après avoir été nettoyés ou remis en état. C'est ainsi que l'on trouve les outils de fabrication d'un tonneau, des outils de cordonnier, de forgeron, ou encore pour travailler le bois, etc... Chacun suscite de l'intérêt, des questionnements, des commentaires avertis de la part des visiteurs.

Plusieurs petits films ont été présentés sur la pilerie, la fabrication de la « goutte », le fonctionnement de la scierie d'Auguste Baudu des Grottes, et le travail du dernier forgeron de Saint-Ganton, Alain Debarre. Ces films ont permis d'engager des discussions autour de ces savoir-faire locaux, grâce à la participation très



appréciée d'anciens artisans. Ces derniers ont su expliquer simplement les « ficelles » de leurs métiers, ainsi que leur évolution dans le temps. C'est ainsi par exemple que les forgerons ne se contentaient pas de forger de multiples outils, ils étaient aussi souvent les premiers à être appelés pour soigner des

animaux. La fabrication du cidre, et aussi celle de la « goutte » ont été abondamment commentées avec moult anecdotes croustillantes, et peut-être même en partie enjolivées.

Calixte, Daniel Cottin, et le local Samuel Tiger ont ponctué la soirée de contes, menteries et chansons du répertoire traditionnel avec beaucoup de talent. Pour chaque thématique, il était possible de raconter des histoires ou chanter des chansons qui s'y rapportent. Le patrimoine populaire a ainsi été mis en valeur sous toutes ses formes.

La soirée s'est terminée par un pot de l'amitié offert par les organisateurs.

Durant les week-ends du mois de septembre, de nombreux visiteurs ont pu découvrir cette exposition. Cela a été aussi l'occasion pour le club du troisième âge d'apporter de nombreux commentaires sur les différents films et photos anciennes, ainsi nous avons pu collecter des informations sur différents noms de personnes dont nous n'avions pas connaissance.

### Dernières Infos :

**NOUVEAU :** Activité Ping-Pong le mardi soir à partir de 19h. Rendez-vous au local palet. Gratuit, seule l'adhésion (10€) au FAR est demandée. Contact Gervais DEBRAY au 06 70 51 11 56

**LES PROJETS EN 2018 :** A l'occasion du Centenaire de la Première Guerre Mondiale, le FAR envisage de rendre un hommage aux enfants de la commune victime de cette guerre (exposition photos, cartes postales, document d'archives, témoignages...)

#### **FEST-NOZ**

Le prochain aura lieu  
le samedi 3 février 2018 à la salle de Cojoux.  
Avec : ça ribote, Harmaniac et Girard /Kerhervé  
Entrée: 6 €, adhérents 4€ (gratuit -18ans)



[Le FAR compte toujours une centaine d'adhérents, si vous êtes intéressés n'hésitez pas à venir nous rejoindre](#)



FOYER D'ANIMATION RURAL  
10 rue du Halgouët 35550 ST-JUST  
☎ : 06.14.43.44.11 / @: farsaintjust35@yahoo.fr  
[www.baladeasaintjust.fr](http://www.baladeasaintjust.fr)

## COMITÉ DES FÊTES

En mars de cette année, le Comité des fêtes de Saint-Just a organisé son 2<sup>ème</sup> thé dansant avec l'orchestre « Thierry Lefebvre et sa chanteuse ». Pas moins de 200 adeptes ont fait le déplacement.

Nous avons également organisé le 30 septembre dernier notre première soirée Cabaret-théâtre. Cette soirée a été animée par le groupe ACT à Bain et a remporté un très grand succès. Nous avons pu compter sur la présence de 215 personnes. Le spectacle ayant beaucoup plu, il sera renouvelé en 2018.

Le téléthon qui s'est déroulé le 25 novembre a pu voir sa 10<sup>ème</sup> édition. La journée a débuté avec diverses animations l'après-midi, notamment un match de foot en partenariat avec l'ADAPEI de Redon ainsi qu'une séance avec nos tous jeunes footballeurs qui composent la section Babyfoot de St Just créée cette année. Ces petits joueurs se sont bien défoulés autour de leur coach sportif, Léo. Une marche a également été mise en place par Joël DEBRAY, de l'association « Entre Palis et Mégalithes ».

Pendant ce temps, tous les bénévoles du Comité des fêtes s'affairaient à préparer les

repas à emporter, pas moins de 60, puis le repas dansant du soir animé par le groupe ACT à Bain. Ce repas a pu compter sur la présence de plus de 250 convives qui ont pu profiter de l'ambiance grâce au groupe.

La prochaine manifestation prévue est un thé dansant le 18/03/2018. Pour sa 3<sup>ème</sup> édition, nous comptons sur votre présence. Il sera animé par l'orchestre « Le Bon Temps ».

Une assemblée générale est prévue début janvier. La date sera communiquée ultérieurement. Les personnes qui souhaiteraient rejoindre le comité des fêtes sont les bienvenues, toutes les idées sont à prendre en compte et plus on sera nombreux, plus l'organisation de nos futures manifestations sera réussie.

Le président du Comité des fêtes, Vincent YVOIR, tient à remercier les habitants de St Just et des communes environnantes pour leur participation nombreuse lors des activités mises en place par depuis ces dernières années. Et ceci, dans le but, de rassembler et de dynamiser la commune.



## GROUPE SAINT-YVES

### Bilan sportif :

- **L'équipe fanion** est milieu de classement et **l'équipe B** est 5<sup>ème</sup>
- Nos **vétérans** sont 1<sup>er</sup> avec une très bonne participation de tous cette année. Philippe MAHAUD est très content car son investissement depuis plusieurs années est récompensé. Il remercie tous les joueurs pour leur participation aux matchs du vendredi soir



Participation au Téléthon le 25 novembre 2017



Donation d'un jeu de maillot à l'école Notre-Dame pour une équipe d'Afrique.

**Le Groupe. Saint Yves  
Saint Just**

**ORGANISE LE SAMEDI 13 JANVIER À  
LA SALLE DE COJOUX UN KARAOKE  
ANIMÉ PAR LA SMALA**

**Vous avez envie de vous amuser, de chanter de rire et de  
danser. Alors venez nous rejoindre pour une soirée riche  
en couleurs et pleine de bonne humeur.**

**Repas :**  
**Kir, couscous, Fromage, Dessert  
+ Boisson**

-----Tarifs-----  
Enfants (- 10 ans) : 8€ (Jambon- chips - fromage- dessert)  
11 ans et Adultes : 18€ repas Couscous  
Adultes : 17€ assiette Anglaise

**Inscription auprès des commerces de SAINT-JUST  
Renseignements au 06 81 39 25 46**

**19h**  **19h**

**KARAOKE**



# Just AMAP Porte

## Des produits locaux, frais et sains



**Manger sain, local, équitable à un coût raisonnable c'est possible.**

Face aux questions que posent les pratiques de l'agro-industrie aujourd'hui et à la nécessité pour chacun de satisfaire ses besoins de base, les AMAP apportent des solutions concrètes pour maintenir l'emploi local, ainsi qu'une alimentation saine et variée.

Venez nous rejoindre si vous voulez :

- soutenir une agriculture durable
- limiter les transports de marchandise
- manger de bons produits de saison
- agir pour l'emploi local
- rencontrer du monde
- échanger des recettes
- participer aux animations

**Les produits hebdomadaires:**

- **Légumes** : paniers hebdomadaires avec la SCEA Nevoux-Renaud, St Ganton
- **Œufs** : Philippe Rouxel, Rieux

**Les produits Mensuels:**

- **Poulets** : Chantal Pouly, St Just

**Les produits Ponctuels :**

- **Veau, boeuf**: Christian Guemené, St Just
- **Boeuf**: Pascal Pouly, St Just
- **Agneau** : Franck Geffray Saint Anne
- **Tisane** : Très petit jardin, Saint-Anne
- **Fraises** : Simon Reuzé, Sixt
- **Framboises** : Martine Houssin, Saint-Just
- **Pommes** : Frédéric Van Poule, Guichen
- **Pâtes, farine** : Jérémy Renaud, St Anne

Toutes les infos sur notre site internet : [www.justamapporte.net](http://www.justamapporte.net)

Pour nous contacter par e-mail : [contact@justamapporte.net](mailto:contact@justamapporte.net) - Par téléphone : 06 84 97 04 67

Distribution le vendredi de 17h30 à 19h – Le Souchais à Saint Ganton



## TENNIS CLUB DE COJOUX

Une nouvelle saison commence !

Aurélien FLECHE animateur sportif de l'office intercommunal poursuit l'aventure avec le Tennis Club.

Pour la troisième année, chaque cours a ses représentants lors des championnats individuels. Comme l'année passée, l'objectif sera le même pour tous, se qualifier pour le second tour. Une pensée particulière pour Mathilde, qui rejoint Justine dans la catégorie séniors Venez nombreux les encourager !

Aurélien, grâce à sa gentillesse, sa patience, ses qualités tennistiques, a permis à tous nos jeunes de faire des progrès considérables, merci à lui.

Au mois de juin dernier, et pour la première fois, nous avons organisé un tournoi entre nos jeunes. Chaque équipe mixte s'est donnée à fond et toutes ont été récompensées de leurs efforts. Le duo Louenn/Clément a réalisé le meilleur parcours, félicitations !

Notre assemblée générale en janvier prochain (date à définir) sera l'occasion de dresser un

bilan de l'année écoulée, de discuter sur les projets futurs (tournoi, sortie Roland Garros...).

Les clefs de la salle de sport (pour les licenciés du club) et du court extérieur sont toujours disponibles au bar des Landes.

Je vous rappelle que nous avons mis en place une carte d'adhésion au club pour la somme modique de 15 euros. Cette carte vous permet d'accéder aux infrastructures sportives du club (courts intérieur et extérieur), elle est disponible au bar des Landes.

Le court extérieur est accessible aux non licenciés moyennant une participation de 2 euros de l'heure.

Vous avez toujours la possibilité de réserver votre court de tennis en téléphonant au bar des Landes, où un planning hebdomadaire est tenu.

Le bureau du Tennis Club de Cojoux vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous offre ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

Le bureau du Tennis Club de Cojoux.



## ESCP VOLLEY ( Entente Sportive Cantonale Pipriac-Saint Just)

Le bilan de la saison écoulée avec de bons résultats dans l'ensemble des championnats jeunes et moins jeunes.



L'équipe 1 masculine est titrée dans sa catégorie et accède à la Pré-Nationale pour la saison 2017-2018 !



Les féminines M15 sont championnes d'Ille et Vilaine dans leur catégorie



Les M13 et M17 masculins vainqueurs de la Coupe de Bretagne 2016-2017



Cette année le club de l'Entente Sportive du Canton Pipriac Volley-Ball fête ses 20 ans. Cet anniversaire s'est déroulé le samedi 09 septembre à la salle de Cojoux à Saint Just avec un tournoi pour tous, suivi d'un repas ainsi qu'une soirée dansante.

### **Les prochaines animations :**

LOTO

les samedis 6 janvier et 9 juin 2018, à partir de 18h à la salle polyvalente de Pipriac



### **Composition du bureau**

Président : Jean-Pierre FRANGEUL  
Vice-Président : Jean-René MATHURIN  
Trésorière : Sylvie GAUTHIER  
Secrétaire : Cécile JOUBERT  
Membres : Sylvie DUAULT, Laetitia GUILLAUME, Frank MARAFON, Bruno ROUILLERE, Régis PREVERT, Romain FRANGEUL, Mickaël GERARD, Fabrice BODIGUEL et François MORTIER



escpvolley@yahoo.fr

Contact : 06.79.68.77.52

<http://escpvolley.wixsite.com/escpipriacvolley>



## PAROISSE SAINT AMAND DE L’AFF

### MESSES DOMINICALES :

	Bruc/Aff	Lohéac	St Ganton	St Just	Pipriac	Sixt/Aff
1° dimanche	9 h 30				11 h 00	10h30
2° dimanche		9 h 30			11 h 00	
3° dimanche			9 h 30		11 h 00	9 h 30
4° dimanche				9 h 30	11 h 00	
5° dimanche	Une seule messe à 11h à Pipriac					
Samedi soir	A 18 h.( horaire d’hiver) ; 18h30.(horaire d’été) : à St Séglin, les semaines impaires ; à Lieuron, les semaines paires					

### PERMANENCE :

Tous les jours (sauf le dimanche) de 10 h à 12 h.  
En dehors de ces horaires, il est toujours possible sur rendez-vous. Possibilité de laisser message sur répondeur ou d’adresser un mail à [paroisse.st.amand@wanadoo.fr](mailto:paroisse.st.amand@wanadoo.fr).

### BAPTÊMES / MARIAGES:

Toute demande de célébration est à adresser au presbytère de Pipriac.

### OBSÈQUES :

Elles sont célébrées par un prêtre dans la mesure de ses disponibilités ou par un guide laïc, formé et qui a reçu mission de l’évêque.

### CATÉCHÈSE :

Elle est proposée à partir du CE 1. L’enfant peut célébrer la 1ère communion après 3 années de catéchèse.

Les inscriptions sont à faire au Presbytère.

### PROFESSION DE FOI :

Elle est proposée dans la 5<sup>ème</sup> année de catéchèse.

## RETROUVAILLES ECOLE NOTRE-DAME 1955

VOUS VOUS RECONNAISSEZ SUR CETTE PHOTO ?:



L’un d’entre vous, Jean Paul BOSCHEREL, a rencontré par hasard Mademoiselle Monique ROLLAIS, aujourd’hui Madame MAUDUIT, habitant Saint Jean la Poterie et qui a été institutrice à Saint Just en 1954/1955/1956. Elle serait heureuse de revoir ses anciens élèves !

Une rencontre est programmée le **SAMEDI 7 AVRIL 2018** pour celles et ceux qui le souhaitent, autour d’un buffet par exemple. Vos suggestions seront les bienvenues...

Si vous avez dans vos relations des personnes qui figurent sur la photo et qui n’habitent plus à Saint-Just, merci de les informer de ce projet

Pour l’organisation de ces retrouvailles et pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Jean Paul BOSCHEREL : 06.52.61.46.49  
Ou Annick RIALLAND (POULY) : 06.75.36.74.27  
Ou Maurice TIGER: 06.72.67.35.47.

